

loi, qui s'effectueraient bientôt et qui représentent à vrai dire une obligation impérative pour la Chambre, doivent se fonder sur une conception comme celle-là, en ce qui concerne le régime monétaire et la gestion de la dette, nous serons toujours aux prises avec les problèmes d'ordre financier qui se posent au gouvernement fédéral et aux autres gouvernements. Le moment est venu, il me semble, pour le ministre des Finances de nous donner quelques explications au sujet de cette situation qui est paradoxale, en ce sens que nous en sommes au point où nous avons fatalement des déficits qui semblent normaux à tous. Les conservateurs, qui détenaient le pouvoir de 1957 à 1963, ont accusé un déficit annuel. Maintenant que les libéraux ont repris le pouvoir, eux aussi établissent un budget déficitaire en dépit des choses terribles qu'ils ont dites sur les déficits. Bien plus, rien n'indique qu'ils espèrent un jour gérer les affaires du pays sans déficit.

Pour être franc, monsieur le président, je tiens à dire que notre parti a critiqué les déficits énormes des dernières années; cela dit, j'estime que si nous devons choisir entre les déficits et la sorte de contraction économique qui a mené le pays à la dépression que nous avons connue avant la seconde guerre mondiale, nous préférons les déficits plutôt que de mettre en branle une activité économique de ce genre; tous les Canadiens sont, certes, du même avis.

Il y a une chose intéressante au sujet de ces déficits, c'est que, dans l'espace de trois ou quatre ans depuis 1958, nous avons aussi connu une augmentation des taux d'intérêt sur la dette nationale, taux qui, tous les ans, sont plus élevés que le déficit lui-même. Voici, selon moi, la sorte de paradoxe que le ministre des Finances devrait nous expliquer.

Je voudrais savoir pourquoi, si des déficits sont nécessaires au maintien de notre activité économique, il nous faut, en outre, des intérêts plus élevés qui suffiraient, à eux seuls, à expliquer ces déficits. Notre parti préconise, depuis des années, de faire le premier pas pour établir sur des principes solides notre équipement social; si la Banque du Canada avait fourni ces fonds, nous pourrions aiguiller, en fin de compte, de nouveaux fonds vers notre économie, afin de maintenir son activité à la limite de ses possibilités matérielles, tout en veillant à ce que les frais de la dette restent au plus bas niveau possible. De cette façon, nous ne nous trouverions pas dans une situation où les intérêts de notre dette augmentent de plus en plus nos déficits, et où nos déficits s'accroissent en proportion des intérêts. Il s'agit, en fait, d'un cercle vicieux.

Certains prétendraient, selon le rapport—et je suppose qu'il s'agit surtout du Crédit social—qu'il faudrait défrayer toutes nos dé-

penses avec de la monnaie nouvelle. C'est-à-dire toutes les dépenses du gouvernement. Nous n'avons jamais dit cela. Nous avons affirmé qu'une partie des besoins en équipement social pourrait être fournie par la Banque du Canada. Au cours de la dernière année financière, c'est-à-dire 1963, les rapports pertinents signalaient une expansion des disponibilités du pays de 1,345 millions de dollars. Si le gouvernement fédéral avait besoin d'environ 700 millions de nouvel argent sur ce montant de 1,345 millions de dollars, nous estimons que cette expansion des besoins en équipement social pourrait être alimentée par la Banque du Canada. Je ne puis comprendre pourquoi ce serait plus inflationniste de recevoir cet argent de la Banque du Canada que de n'importe quelle autre banque à charte du pays. Je comprends aussi difficilement pourquoi cette façon d'agir augmenterait les pressions inflationnistes, que ces capitaux proviennent des banques à charte ou de la Banque du Canada. Quand le Parlement en arrive à demander au comité permanent de la banque et du commerce des recommandations tendant à modifier les chartes des banques dans notre pays, nous estimons qu'il devrait également y avoir de nouvelles recommandations au sujet de la Banque du Canada.

La Commission Porter a étudié cette question; je crois que c'est au chapitre 26. Tout le monde se souvient de la controverse, entre le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada, en 1961; sauf erreur, et les membres de la commission en ont tenu compte. Voici ce qu'ils écrivent à la page 619 de leur rapport:

Il y aura lieu d'amender la loi sur la Banque du Canada pour rendre la chose claire et pour conférer au ministre des Finances le droit de donner des instructions à la banque lorsque le gouvernement n'approuve pas cette politique.

Je suis heureux de voir cette phrase dans le rapport parce qu'à mon avis, la commission a reconnu que nos dirigeants politiques doivent avoir l'autorité suprême et qu'en fin de compte, tous les secteurs du gouvernement doivent acquiescer aux désirs du cabinet fédéral. Le rapport poursuit:

Nous recommandons par conséquent que toutes instructions prennent la forme d'un arrêté en conseil, afin d'assurer que le cabinet en a pris connaissance.

Ainsi, apparemment, après que nous aurons adopté ces recommandations, il ne saurait plus y avoir aucun conflit entre le ministre des Finances en fonction et le gouverneur de la Banque du Canada.

Je n'en dirai pas plus pour le moment, monsieur le président, mais si j'ai tenu à signaler maintenant, ces questions au ministre des Finances c'est que s'il accepte aussi ce qui, selon le rapport, est généralement accepté et reconnu au sujet des taux d'intérêt sur la